

# Conseil général

## Séance n° 1

du mercredi 10.06.2020 de 19h30 à 20h55  
salle de gymnastique

---

<b>Président</b>	Pierre-Yves Franzetti
<b>Secrétaire</b>	Marjorie Berthouzoz
<b>Présents</b>	<b>PDC</b> Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Muller Lionel, Savioz Bertrand
	<b>PLR</b> Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril
	<b>PS-Les Verts</b> Aymon Mathieu, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Cotter Patricia, Huet Yann, Morard Joël, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane
	<b>UDC</b> Kudinov Roman, Roh Kevin
	<b>Excusés</b> Aymon Christophe, Aymon Damien, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Charvet Joël, Constantin Patricia, Moos Marylène
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Morard Bernard, Plaschy Manuella
<b>Secrétaire communal</b>	Follonier Thierry

## DEBATS

1	1	<b>Contrôle des présences</b>
---	---	-------------------------------

**M. Pierre-Yves Franzetti** souhaite la bienvenue à tous. Le contrôle des présences atteste la présence de 24 membres du Conseil général, la séance plénière peut donc avoir lieu. Les mesures contre le covid-19 ont été prises pour garantir le bon déroulement de la séance. Il remercie chacun de respecter au mieux les mesures de distanciation sociale.

En préambule, **M. Pierre-Yves Franzetti** remercie l'UDC pour son courrier, mais demande qu'à l'avenir ce genre de courrier soit structuré.

**M. Marco Aymon** salue l'assemblée et remercie chacun d'avoir fait le déplacement. Il souhaite un bon débat à tous.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des divers. Mme Patricia Cotter, Mme Mélanie Follonier, M. Mathieu Dussex ainsi que M. Roman Kudinov ont des divers.

<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>
----------	----------	---------------------------------------

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2019
4. Approbation des crédits supplémentaires
5. Approbation des comptes 2019
6. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
7. Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
8. Divers

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet l'ordre du jour pour approbation. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2019</b>
----------	----------	---

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général. Il n'y en a pas, le procès-verbal est accepté par l'assemblée. Il remercie Mme Christiane Travelletti pour la prise de ce procès-verbal.

<b>4</b>	<b>4</b>	<b>Approbation des crédits supplémentaires</b>
----------	----------	--

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe la parole à la CoGest pour la lecture de l'introduction du rapport.

**M. Joël Morard** remercie ses collègues pour le travail effectué. En raison du covid-19, ils ont travaillé par groupe de 5 et les deux membres restants ont suivi par vidéoconférence. Il remercie le Conseil communal pour sa collaboration et passe la parole au rapporteur, M. Bertrand Savioz, pour la lecture du rapport.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Bertrand Savioz** indique que toutes les questions posées par la CoGest au Conseil communal ont obtenu des réponses et passe directement à la lecture de la conclusion. La municipalité a fourni des informations suffisantes dans son rapport. La CoGest recommande l'acceptation des crédits supplémentaires.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. **M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité. Il remercie la CoGest pour son travail.

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet l'entrée en matière. **M. Mathieu Dussex** remercie la CoGest au nom du groupe PDC et accepte l'entrée en matière. **Mme Patricia Cotter** indique que le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Mélanie Follonier** remercie la CoGest et relève avec satisfaction la fortune nette par habitant qui est positive. Même si ce bon résultat provient majoritairement d'un excédent de revenus de CHF 5,4 millions, le groupe PLR relève les efforts du Conseil communal pour son travail et souhaite que de tels efforts soient maintenus dans le futur.

**M. Pierre-Yves Franzetti** indique que les comptes seront lus numéro de compte par numéro de compte, avec les questions posées par la CoGest et les réponses du Conseil communal. Puis, l'approbation des comptes se fera dans sa globalité, sauf si un compte fait l'objet de débat, ce dernier sera voté à part en premier lieu.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture de l'introduction. Les comptes 2019 peuvent être considérés comme très bons, avec un résultat que l'on peut qualifier d'historique. L'exercice se termine, après amortissements comptables usuels, avec un excédent de revenus de CHF 5,4 millions qui s'explique essentiellement par des revenus financiers extraordinaires de CHF 4,2 millions d'impôts sur les successions ainsi que des revenus supplémentaires sur l'impôt de CHF 1,2 millions.

**M. Bertrand Savioz** procède à la lecture des questions de la CoGest et des réponses du Conseil communal à propos des comptes de fonctionnement 0 à 7. Ces dernières ne soulèvent aucune question supplémentaire de la part du Conseil général, ni de remarques particulières de la part du Conseil communal.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture des questions concernant le compte de fonctionnement 8 « Economie publique ». **M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions supplémentaires sur le compte 8. **M. Mathieu Dussex** a une question générale concernant le compte 83 « Tourisme », en lien avec l'approbation par le Conseil général en 2016 du règlement sur la taxe forfaitaire de séjour qui avait émis des conditions. Il demande au Conseil communal d'indiquer où celle-ci apparaît dans les comptes, notamment où se trouvent les montants encaissés pour le fonds d'infrastructure et à combien ils s'élèvent. **M. Marco Aymon** rappelle que le montant du compte d'infrastructures n'est pas affecté dans les comptes communaux, mais se trouve dans les comptes d'Anzère Tourisme SA (ATSA) et que le 20% de la taxe est affecté au fonds d'infrastructures. **M. Mathieu Dussex** demande si le Conseil communal a connaissance des comptes d'ATSA. **M. Marco Aymon** indique que les comptes d'ATSA seront présentés au Conseil communal le 9 juillet 2020. **M. Roman Kudinov** demande s'il est possible pour le Conseil général d'obtenir ces comptes. **M. Marco Aymon** dit qu'à partir du moment où ces comptes seront déposés à la commune, la CoGest aura le droit d'en prendre connaissance et que de ce fait, le Conseil général le pourra aussi. **M. Pierre-Yves Franzetti** demande au Conseil communal de répondre à la remarque soulevée par la CoGest concernant le compte 830.434.00 : « Est-ce que les CHF 100'000 de différence entre le budget et les comptes correspondent aux taxes de séjour facturées mais non encaissées ? ». **M. Marco Aymon** indique que la différence est due à la surestimation de la première facturation.

**M. Pierre-Yves Franzetti** indique que le compte de fonctionnement 9 « Finances et impôts » n'a pas soulevé de questions de la CoGest. Aucune question supplémentaire n'est posée par le Conseil général.

**M. Bertrand Savioz** entame la lecture des questions sur les comptes des investissements 0 à 5. Aucune question supplémentaire n'est posée par le Conseil général.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture des questions du compte 6 d'investissement « Trafic ». **M. Marco Aymon** apporte un complément à propos du plan de mobilité entre Ayent et Arbaz. Le Conseil communal a trouvé judicieux de continuer de faire ce plan avec le Centre de développement durable d'Ayent-Anzère (CDDA) et il espère pouvoir inclure Grimisuat dans le plan de mobilité. Le Conseil d'Etat veut demander CHF 50 millions au Grand Conseil pour développer des projets de mobilité.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture de la question de la CoGest pour le compte d'investissement 7 « Protection et aménagement de l'environnement ». **M. Pierre-Yves Franzetti** demande si le Conseil communal peut donner une réponse à la remarque de la CoGest concernant l'estimation des montants pour la protection des sources. **M. Christophe Beney** indique que l'étude pour la réhabilitation des sources du St-Gothard a été adjugée aujourd'hui, mais le lieu précis du captage n'est pas connu et c'est un montant d'environ CHF 200'00 qui devra être dépensé à cet effet. Ensuite, ça sera au Conseil communal d'évaluer si ça vaut la peine de réhabiliter d'autres sources similaires. **M. Marco Aymon** apporte un complément et dit qu'il y a aussi un aspect sécuritaire qui rentre en jeu dans la prise de décision : l'eau qui vient du barrage et qui passe par la centrale de filtration est garantie sans bactéries en comparaison avec l'eau captée dans les sources.

**M. Pierre-Yves Franzetti** indique que le compte d'investissement 8 « Economie publique » n'a pas soulevé de questions de la part de la CoGest. Aucune question supplémentaire n'est posée par le Conseil général.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture de la question posée par la CoGest en lien avec le compte d'investissement 9 « Finances et impôts ». Ce compte ne soulève pas de questions supplémentaires du Conseil général.

**M. Bertrand Savioz** donne lecture de la conclusion du rapport sur les comptes 2019. Le résultat réjouissant de l'exercice y est relevé avec satisfaction et le travail du Conseil communal pour la gestion rigoureuse des services communaux y est mentionné. La CoGest recommande toutefois la plus grande prudence quant à la gestion financière de notre commune pour les années à venir. Le caractère extraordinaire et difficilement chiffrable de la pandémie du covid-19 frappe durement l'économie nationale, cantonale et communale et devrait affecter les comptes communaux dans les prochaines années. Pour ces raisons, le Conseil communal, par des actions réfléchies, des investissements nécessaires et des décisions répondant aux attentes de la population, devra poursuivre son travail en restant attentif aux besoins de la collectivité.

**M. Bertrand Savioz** indique que la CoGest remercie le Conseil communal et surtout M. Bernard Morard. Elle recommande à l'unanimité l'acceptation de l'entrée en matière et des comptes 2019.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande au président de la CoGest si elle a eu accès à tous les documents demandés. **M. Joël Morard** indique que c'était le cas.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Les comptes 2019 sont acceptés par 22 voix pour, une voix contre et zéro abstention. **M. Pierre-Yves Franzetti** remercie la CoGest pour son travail malgré les difficultés liées au covid-19.

**6****6****Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA**

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne la parole au président de commune M. Marco Aymon.

**M. Marco Aymon** rappelle qu'un communiqué de presse est paru dans les journaux au sujet de la situation de Télé Anzère SA. Les comptes ont bien été portés à connaissance du Conseil communal et ils ont eu une présentation par rapport au nouveau télésiège. Les résultats sont excellents et la société a réussi à dégager un bénéfice après avoir fait CHF 1,7 millions d'amortissements. Ce bon résultat s'explique en partie par le Magic Pass, mais aussi par la fin de saison prématurée qui est toujours difficile à rentabiliser.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de questions.

**7****7****Point de situation du conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA**

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne la parole au Conseiller communal M. Bernard Morard.

**M. Bernard Morard** indique que l'exercice a généré un chiffre d'affaires en hausse de 3,4 %, et cela malgré un problème de jacuzzi qui a engendré une réduction du tarif de l'Espace Bien-Etre de 20% pendant 3 mois. Parallèlement à cette augmentation de recettes, les charges d'exploitation ont pu être réduite de CHF 57'000 ou 4,6 %. Pour la première fois depuis l'ouverture du centre, un bénéfice après amortissements a été généré. Il se monte à CHF 61'000 contre une perte de CHF 37'000 pour l'exercice précédent. Malgré ce succès, le résultat est encore insuffisant réaliser tous les amortissements. Par rapport au Covid-19, l'ensemble du personnel a bénéficié des indemnités RHT. La direction a sollicité le crédit-relais Covid-19 et a obtenu un prêt de CHF 100'000 et par mesure de prudence, elle a sollicité la suspension des amortissements. A ce jour, il n'y a pas de difficultés de trésorerie et la situation est meilleure qu'à la même période de l'année passée, si bien que le conseil d'administration prévoit de reprendre les amortissements.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

**8****8****Divers****Divers du groupe PLR**

**M. Cyril Vouardoux** demande si la commune prévoit de refaire et d'homologuer le chemin VTT vers la piste des Masques qui n'a pas été rafraîchi depuis un certain temps. **M. Marco Aymon** explique que cette piste VTT à droite des Masques a été faite sans autorisation à l'époque. Quand la demande d'autorisation a été déposée, le service de la chasse l'a refusée et a donné l'ordre de la fermer car elle traverse une zone de reproduction de la faune sauvage. La piste de VTT homologuée s'étend de la station intermédiaire jusqu'à l'arrivée du Télécabine, en passant du côté du pierrier. Les coûts pour refaire cette piste homologuée sont de CHF 100'000. Or, ATSA a décidé de privilégier les pistes de VTT familiales plutôt que cette piste de VTT de descente. Cet été, la piste qui revient sur la route des Grillesses a été remise en état et c'est une piste homologuée.

**Mme Mélanie Follonier** indique que le groupe PLR tient à souligner les gestes de la commune lors de cette période difficile, que ce soit l'offre des bons de CHF 100 à tous les citoyens ou la distribution du Morcé. Elle remercie le Conseil communal et la Jeunesse d'Ayent pour leurs engagements respectifs.

## Divers de l'UDC

**M. Roman Kudinov** dépose un postulat sans étiquette politique particulière. Ce postulat demande d'établir un rapport clair et complet sur la situation et l'évolution du dossier Swisspeak en relation avec le crédit d'engagement accepté par le Conseil général en date du 11.10.2018 dans les plus brefs délais. Les signataires souhaitent une prise en considération immédiate.

**M. Pierre-Yves Franzetti** note que le postulat est valable car il contient 3 signatures. Il en prend acte ce soir et assure que le bureau se réunira rapidement pour décider s'il faut faire une assemblée extraordinaire.

## Divers du groupe PDC

A l'instar du groupe PLR, **M. Mathieu Dussex** félicite la commune pour les gestes mis en place suite à la crise provoquée par le Covid-19.

**M. Mathieu Dussex** a été interpellé au sujet des plantes envahissantes. Il souhaiterait connaître le processus mis en place par la commune pour la lutte contre ces envahissantes. Afin de pouvoir les éliminer plus rapidement, l'obligation de les traiter ou de les enlever ne devrait-elle pas entrer en vigueur sur le territoire communal. **M. Marco Aymon** indique que le triage forestier est sensé gérer ce problème, dans la mesure où celles-ci s'étendent au-delà du territoire communal. Le triage avait pris des renseignements auprès du service des forêts des cours d'eau et du paysage et ces derniers disent que la lutte contre le Bunias d'Orient est pratiquement perdue. Il y a un traitement qui a été fait contre cette plante, mais la vivacité de la plante est très importante. La commune ne pourra pas éradiquer ces plantes sur l'ensemble de son territoire et il se demande si par le biais des associations villageoises des parcelles privées pourraient être nettoyées de ces invasives.

**M. Mathieu Dussex** précise que sa question porte sur la manière de pouvoir obliger les gens à lutter contre ces plantes. **M. Marco Aymon** n'est pas certain qu'une disposition puisse être prise sur le plan communal pour obliger les gens à lutter contre ces plantes. Il pense que c'est plutôt au niveau cantonal. **Mme Marjorie Berthouzoz** explique que ça vaut toujours la peine de lutter, surtout si on a des petites concentrations de Bunias d'Orient sur ses parcelles. Dans ce cas, le mieux est de les arracher, car c'est là qu'on a les meilleurs résultats. Pour les parcelles avec de plus grandes populations de Bunias d'Orient, cela vaut la peine de réaliser 2 ou 3 fauches répétitives. Certaines communes réfléchissent à modifier le règlement de police et à ajouter l'obligation de lutter sur sa parcelle contre certaines plantes invasives, au même titre que l'obligation de faucher ses parcelles au 31 juillet ou au 1 août. Ces changements devraient évidemment être discutés avec le canton.

Au nom du groupe PDC, **M. Mathieu Dussex** félicite la commune pour la distribution des bons de CHF 100 par citoyen destinés à soutenir l'économie locale. Il remercie aussi d'avoir conservé la tradition du Morcé.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** a une interpellation. Suite à la pandémie du Covid-19, la viticulture est au plus mal. Un grand secteur de la commune est concerné. Elle se demande s'il ne faudrait pas anticiper la suite, afin d'éviter que les vignes soient arrachées. **M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle qu'une interpellation doit être faite par écrit et doit être transcrite au Conseil communal. **Mme Mariève Ballestraz Blanc** transforme son interpellation en simple question. **M. Marco Aymon** indique que ce dossier n'est pas simple. La Conseillère en charge de ce dicastère étant absente, il donne son avis. Il pense qu'il faut attendre de voir comment évolue la situation et qu'il faudra peut-être se pencher sur la question d'une aide spécifique à la branche.

## Divers du groupe PS-Les Verts.

**Mme Patricia Cotter** remercie la Jeunesse d'Ayent pour la livraison des courses et des repas. Elle espère que les jeunes auront le droit en retour à notre soutien pour le Rassemblement des Jeunesses valaisannes organisé à Ayent l'année prochaine. Elle remercie également le Conseil communal pour la distribution du Morcé et des bons de CHF 100.

**Mme Patricia Cotter** demande pourquoi la commune ne collecte par le surplus de la combe de Duez pour laquelle un système de bypass a été installé en 2004 avec l'installation des canons à neige. De plus, dans le cadre des remembrements, des tubes principaux destinés à l'arrosage des pelouses ont déjà été installés et le projet d'irrigation par aspersion des pelouses est terminé. Elle demande quand on pourra espérer en voir la réalisation. Elle poursuit avec la mention de la source de Fontaine blanche située historiquement sur la commune d'Arbaz et qui coule abondamment dans la Lienne. Elle demande s'il ne serait pas judicieux de discuter avec la commune d'Arbaz de sa captation. Afin de parer à un potentiel problème de la conduite du barrage dont nous sommes totalement dépendants ou à un futur manque d'eau dû au changement climatique, elle demande s'il n'est pas temps de s'atteler sérieusement au dossier d'approvisionnement en eau de la commune.

**M. Christophe Beney** dit que le projet de la combe des Andins est en bonne voie. Si le service de l'environnement autorise les forages dans cette combe, ils pourront déjà débuter cet été. L'avantage de la combe des Andins par rapport à la combe de Duez, c'est qu'il y a une réserve d'eau importante l'été comme l'hiver. Les travaux pourraient être effectués dans 2 ou 3 ans et le captage de cette source permettrait d'être indépendant d'une possible rupture de la canalisation qui longe le bisse de Sion. Il n'a pas de réponse pour la question sur la combe de Duez. Par rapport à l'eau d'arrosage non potable, il dit que cela a un coût très important. Parallèlement, il y a aussi une autre priorité qui vient du canton, à savoir la diminution des eaux résiduelles qui arrivent à la STEP. Des gros investissements devront être faits par la commune pour séparer les eaux usées des eaux de surfaces. **M. Marco Aymon** ne connaît pas trop non plus la combe de Duez. Dans cette combe, les eaux coulent jusqu'au mois de juin, il faudrait donc créer des réservoirs. Si on fait ces réservoirs en dessus de la station d'Anzère, ils pourraient servir pour les canons à neige et pour l'incendie. Toutes les eaux qui sont au sud d'Anzère ne sont plus captées. Le risque est énorme pour les captages qui ne passent pas par des centrales de filtration. Il serait peut-être mieux de s'en tenir à des captages en dessus des habitations uniquement. C'est un défi pour les prochaines années. **Mme Patricia Cotter** est satisfaite de savoir qu'il y a un projet sur la combe des Andins.

**Mme Patricia Cotter** explique que plusieurs personnes âgées ont apprécié recevoir le Morcé à la maison, car elles ne peuvent plus se déplacer. Elle demande s'il serait possible d'organiser la distribution à domicile pour ces personnes, via les sociétés de village. **M. Marco Aymon** pense qu'il faudra suivre l'évolution du Covid-19 pour voir si la Commune pourra toujours distribuer le Morcé. Peut-être qu'il faudra faire évoluer cette tradition.

**M. Pierre-Yves Franzetti** précise que le système d'enregistrement du procès-verbal ne fonctionne toujours pas et que la séance a dû être enregistrée sur dictaphone.

Au nom du Conseil communal, **M. Marco Aymon** remercie tout le monde pour tous les remerciements qui lui ont été adressés. La période n'était pas très facile. Il remercie tout le monde pour la gestion de la crise et a une pensée particulière pour M. Paul Morard. La collaboration avec Arbaz et Grimisuat a permis d'adopter des règles uniformisées. Il remercie tout le monde d'avoir suivi toutes les recommandations. Il y a eu très peu de problèmes par rapport au Covid-19 sur la commune. Il souhaite un bel été à tous.

**M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle que la sortie du Conseil général aura lieu le 26 septembre. La prochaine séance plénière aura lieu le 10 décembre et le bureau va se réunir rapidement pour statuer sur le postulat. Il clôt la séance à 20h55.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire  
Berthouzoz Marjorie